Plomberie sanitaire

Définition de la profession

Le plombier installe, répare, règle et entretient les équipements sanitaires (toilettes, salles de bains, etc.), ainsi que les canalisations de distribution de gaz, d'eau et d'évacuation (en acier, cuivre, PVC, etc.).

Conditions générales d'exercice

Pour des travaux d'installation ou de réparation chez des particuliers ou sur des chantiers de construction, le plombier peut être sollicité pour toutes sortes d'intervention. L'évolution technique des matériaux ces dernières années nécessite une bonne capacité d'adaptation.

Conditions d'accès au métier

Cet emploi/métier est accessible avec un CAP/BT en plomberie, installation sanitaire et thermique. Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans ce secteur sans diplôme particulier.

Compétences techniques de base

Travaux d'aménagement ou dépannages, le plombier doit faire preuve d'une grande technicité et de connaissances précises pour faire face à toutes les situations :
Lecture de plan et de schémas.
Bonne connaissance des matériaux : cuivre, plastique, inox, fer, acier, zinc, etc.
Compétences techniques : mesures, traçage, collage, application d'enduit, soudure, cintrage, etc.
Maniement d'outils tels que : équerre, niveau, perceuses, etc.
Connaissance des normes de sécurité liées au gaz et aux chantiers.
Habilitation PGN (Gaz naturel) et PGP (Gaz propane).

Compétences associées

Le plombier peut également installer des appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle, etc.), des systèmes de climatisation et de ventilation, des fontaines, des piscines, des systèmes d'arrosage automatique, des chaudières, des panneaux solaires, des systèmes de protection incendie et des chauffe-eaux
Un plombier confirmé peut devenir chef de chantier, contremaître, conducteur de travaux, plombier zingueur, artisan installé à son compte, et se spécialiser dans les énergies renouvelables (solaire, géothermie, etc.)

Compétences associées

Le plombier peut également installer des appareils ménagers (lave-linge, lave-vaisselle, etc.), des systèmes de climatisation et de ventilation, des fontaines, des piscines, des systèmes d'arrosage automatique, des chaudières, des panneaux solaires, des systèmes de protection incendie et des chauffe-eaux
Un plombier confirmé peut devenir chef de chantier, contremaître, conducteur de travaux, plombier zingueur, artisan installé à son compte, et se spécialiser dans les énergies renouvelables (solaire, géothermie, etc.)

Capacités liées à l'emploi

Habile et de bonne condition physique (port de charges lourdes, travail dans des positions inconfortables), le plombier doit faire preuve d'initiative et de méthode pour gérer les imprévus sur un chantier. Disponible (les horaires sont souvent extensibles), il a le goût du contact et sait expliquer en quoi consistent ses interventions

Conditions d'accès au métier

Avant d'entrer en action, le plombier commence par étudier le parcours des conduites (eau, gaz, évacuations). Puis, selon le type d'intervention demandé, il est amené à effectuer diverses tâches :
Coupe, soudure et pose des tuyaux.
Connexion de la robinetterie et des appareils (sanitaires, chauffage, lave-linge, etc.).
Contrôle du bon fonctionnement de l'installation (étanchéité, isolation, conformité, etc.).
Raccordements électriques, réglages et mise en service.
Entretien, dépannage et réparation de l'installation.
Installation d'équipements de ventilation ou de climatisation
Facultatif : domotique, pose de revêtement (carrelage, faïence, moquette, linoléum, etc.), installation de mobilier (salle de bains, toilettes, cuisine, etc.), nettoyage des conduits de cheminée.